

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE CERTAINS ACCESSOIRES DE TUYAUTERIE ORIGINAIRES DE THAÏLANDE**

2007/37

Conformément à l'avis 2007/C152/06 (JOUE C152 du 06/07/2007) concernant les mesures antidumping instituées par le règlement (CE) n° 964/2003 du Conseil (JOUE L 39 du 06/06/2003), modifié par le règlement (CE) n° 1496/2004 du Conseil (JOUE L275 du 25/08/2004), la raison sociale d'une société soumise à un taux de droit antidumping individuel est modifié. Awaji Sangyo (Thailand) Co., Ltd. devient Awaji Materia (Thailand) Co., Ltd.

Le code Taric additionnel 8850 précédemment attribué à Awaji Sangyo (Thailand) Co., Ltd s'applique à Awaji Materia (Thailand) Co., Ltd.